

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

*une demande de crédit d'investissement de CHF 301'000.- pour les travaux
d'aménagement d'un local technique au cimetière*

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

La Municipalité et le service de la Sécurité publique examinent depuis quelques temps les moyens d'améliorer l'image du Centre funéraire, et ceci sur deux plans : l'aménagement extérieur du cimetière grâce à la centralisation des locaux techniques ainsi que l'accessibilité du Centre funéraire lors des cérémonies, avec un projet d'agrandissement du parking visiteurs.

Le présent préavis traite du 1er volet, avec le projet de construction d'un local technique, permettant d'entreposer et de centraliser l'ensemble du matériel utilisé pour l'entretien du cimetière.

Un crédit d'investissement de CHF 301'000.- est sollicité à cet effet.

Constats

Dans l'enceinte du cimetière, divers locaux, dépôt et cabanes servant d'entrepôts sont dispersés sur toute la surface du terrain, principalement en périphérie du site, donnant de ce fait une image d'un chantier permanent (figure 1).

L'objectif est donc de centraliser les machines et les matériaux afin de minimiser la circulation des véhicules dans le cimetière, d'optimiser le travail du jardinier, de protéger le matériel contre les déprédations et les intempéries. La construction d'un hangar, avec des flux séparés pour les visiteurs du cimetière et pour la livraison de matériaux (benne, sable, etc...) améliorera ainsi l'image du cimetière.

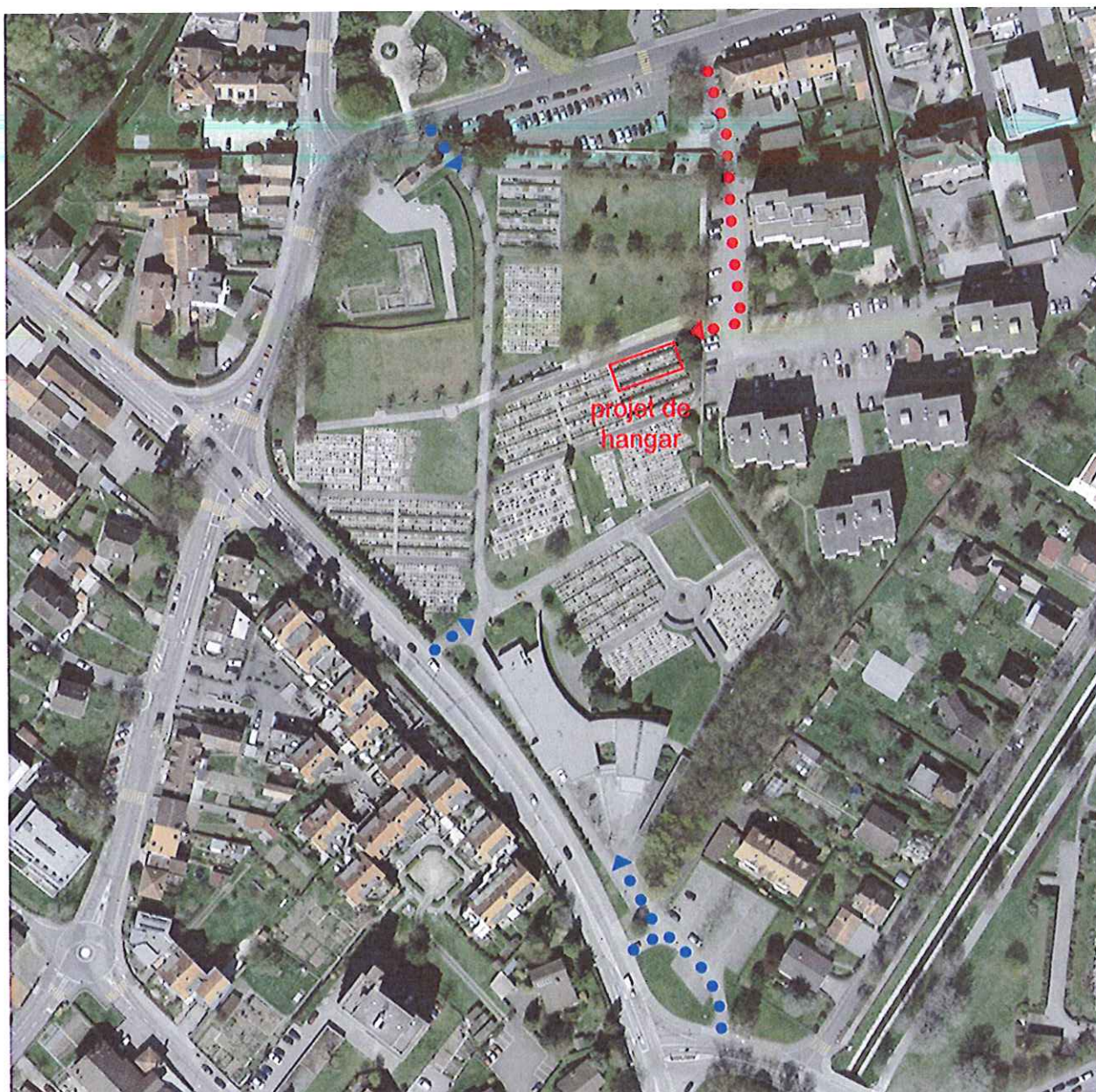
Le cimetière est une zone sensible. En effet, dans l'aire clôturée par le mur du cimetière, se trouve le Centre funéraire, bâtiment en marbre blanc construit en 1992, le mur du Castrum romain, ainsi que les secteurs de tombes.

Considérant la sensibilité du lieu, un soin particulier doit être porté au choix de l'emplacement du nouveau hangar, mais surtout à son intégration. Le projet est aussi l'occasion de gérer la circulation des véhicules d'entretien et de livraison.

Descriptif du projet

Le secteur K du cimetière sera désaffecté en 2015. Le secteur se situe dans un angle qui permet de créer une zone technique en retrait des zones d'inhumation.

Figure 2 : accès, emplacement proposé pour le hangar



- ● ► Accès visiteurs
- ● ► Accès véhicules d'entretien, servitude

Étude

Mandat sera donné afin de développer aussi bien le projet d'implantation que d'intégration dans le site.

Coût et financement

Descriptifs	Montants TTC	Totaux TTC
Honoraires		37'500
Étude et réalisation	30'500	
Géomètre	2'000	
Servitude	5'000	
Travaux préparatoires		27'000
Installation de chantier	5'000	
Démolition des baraques existantes, remise en état	22'000	
Accès		10'000
Ouverture dans le mur	2'000	
Portail	8'000	
Hangar		200'000
Aménagement en surface	80'000	
Hangar	100'000	
Aménagements intérieurs	20'000	
Divers & imprévus		26'500
Divers & imprévus (10%)	26'500	
TOTAL		301'000

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à CHF 39'371.- et comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi, CHF 3'251.-, l'amortissement, CHF 30'100.-, et les frais d'entretien, CHF 6'020.- (2 %).



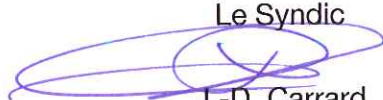
Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

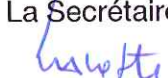
LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1: La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de construction d'un hangar au cimetière ;
- Article 2: Un crédit d'investissement de CHF 301'000.- lui est accordé à cet effet ;
- Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 3614 « Cimetière : projet de hangar pour matériaux » et amortie en 10 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

J.-D. Carrard

La Secrétaire

S. Lacoste

Déleguée de la Municipalité : Mme Valérie Jaggi Wepf, municipale du dicastère de la Police, de la défense incendie et de la mobilité